

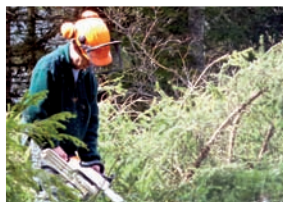
Association des Propriétaires Forestiers Ance et Dore (APFAD)

Association loi 1901 - Siège social : Mairie de Baffie (63)

Président : Max MOULIN - 04 73 82 39 31
Chougoirand, 63600 GRANDRIF
m.max1@orange.fr

Secrétaire : Paul EPISSE - 04 73 95 41 52 ou 06 26 84 47 22
Le Mont d'Or, 63660 SAINT-ANTHEME
paul.episse@neuf.fr

Trésorier : Pierre MONNEYRON - 04 78 23 00 03 ou 06 07 37 89 36
14, route de Strasbourg 69300 CALUIRE ET CUIRE
ou Maples 63220 DORE-L'ÉGLISE
pierre.monneyron@free.fr



L'Association des Propriétaires Forestiers Ance et Dore bénéficie du soutien du
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) :

Floriane JEAN, Pays d'Ambert et Livradois-Porte d'Auvergne.

Permanences le jeudi matin à Ambert (mairie ronde),
les 2^e et 4^e mardi du mois de 10h à 12h à Marsac-en-Livradois (4, rue de la Mairie)

06 62 27 77 63 et 04 73 72 67 65
floriane.jean@crpf.fr

Caroline BRUYERE, Vallée de l'Ance et Pays d'Arlanc.

Permanences le lundi matin à Arlanc (Quartier St-Joseph),
le mardi matin à Viverols (Maison Granet).

06 62 28 86 96
caroline.bruyere@crpf.fr



Conception, réalisation : Parc Livradois-Forez
Crédit Photo : Parc Livradois-Forez et Association des Propriétaires Forestiers ANCE-DORE



Association des Propriétaires Forestiers **ANCE et DORE**



L'Association des Propriétaires Forestiers Ance et Dore

Pour quoi faire ?

- pour vous informer sur la législation et la fiscalité forestière,
- pour vous aider dans la gestion de vos parcelles forestières en échangeant vos expériences avec d'autres propriétaires forestiers,
- pour vous permettre de mieux connaître les organismes forestiers et vous mettre en relation avec eux,
- pour vous faire découvrir les différentes entreprises de transformation et les débouchés de la filière Forêt-Bois.

Comment ?

En organisant :

- des réunions d'information avec des spécialistes,
 - des visites sur le terrain (forêts, chantiers, entreprises...),
 - des activités sur la gestion forestière (marques de coupes, cubages...),
 - des voyages d'études,
- et en participant à des salons, des expositions, des manifestations...

Qui peut adhérer ?

- Tous les propriétaires, sans minimum de surface, de parcelles boisées situées sur les communautés de communes de la Vallée de l'Ance, de Livradois Porte d'Auvergne, du Pays d'Arlanc, du Pays d'Ambert et des cantons limitrophes.



Et aussi ...

- Prêt de matériel forestier gratuit : compas, boussoles, topofil, jalons, décamètres, tarières
- Des réductions chez les fournisseurs de matériel forestier, sur l'adhésion au syndicat, sur des revues forestières...

Se rencontrer pour échanger et partager des expériences

